

# Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

## Séance du 4 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 4 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : M. Christophe MORELLEC, Mme Magali MARY, M. Louis LE RUE, Mme Marianne RICHARD, M. Tangi RUBIN, Mme Julie DENMAT, Mme Maryline ROUCOULET, Mme Florence STRUILLOU.

Absent : M. Joël PHILIPPE a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU,  
M. Jack LE BRIS,

Secrétaire de séance : Mme Marie-Yvonne LE MOAL,

Date de la convocation : le 28 mai 2018

Date d'affichage : le 7 juin 2018

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil sans observation.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :  
1 – Viabilisation des logements Côtes d'Armor Habitat – Choix des Entreprises  
2 – Tarif Restaurant Scolaire,  
3 – Kit de protection pour travaux électriques,  
4 – Ecrans informatiques pour postes mairie

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°20180604-01 : Viabilisation des logements Côtes d'Armor Habitat – Choix des Entreprises**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les devis reçus pour la viabilisation de la parcelle où vont être construits les 4 logements Côtes d'Armor Habitat. Avec l'aide du bureau d'étude de LTC, 3 entreprises ont répondu pour les travaux des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable) :

- L'entreprise LE DU de Chatelaudren : 22 817,10 € HT soit 27 380,52 € TTC
- L'entreprise TLTP de Coatreven : 24 996,60 € HT soit 29 995,92 € TTC
- L'entreprise LECCELLIER de Ploubezre : 24 127,00 € HT soit 28 952,40 € TTC

Concernant la voirie provisoire : Syndicat de Voirie de Plestin Plouaret pour 6 013,37 € TTC

Concernant la téléphonie et la fibre : Orange pour 694,80 € TTC

Il reste le devis du Syndicat Départemental d'Electricité à recevoir.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- CHOISIT** le devis de l'Entreprise LE DU de Chatelaudren pour les travaux des réseaux au prix de 22 817,10 € HT soit 27 380,52 € TTC,
- VALIDE** le devis de l'entreprise, Orange, pour les réseaux téléphonie et fibre au prix de 694,80 € TTC,
- VALIDE** le devis du Syndicat de Voirie de Plestin Plouaret pour la voirie au prix de 6 013,37 € TTC
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
- IMPUTE** les dépenses au compte 2315 opération 220 du budget commune 2018,
- VALIDE** la décision modificative n° 3 :

|                   |                         |              |
|-------------------|-------------------------|--------------|
| Crédits à ouvrir  |                         |              |
| Compte 2315       | Opération 220           | + 5 000,00 € |
| Crédits à déduire |                         |              |
| Compte 020        | Dépenses Imprévues OPFI | - 5 000,00 € |

- VALIDE** les recettes pour cette opération avec la participation de :  
Côtes d'Armor Habitat pour 5 000 € par logement  
Lannion Trégor Communauté pour 3 000 € par logement

### **Délibération n°20180604-02 : Tarif des repas enfants au Restaurant Scolaire à partir de septembre 2018**

*Référence Nomenclature DE 7.1*

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux la révision des tarifs des repas au restaurant scolaire. Malgré l'augmentation effectuée en septembre 2017 de 0,10 €, le coût des fournitures alimentaires des repas représente 2,44 € alors que nous facturons 2,20 € aux familles.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'augmenter de 0,10 € le prix du repas pour les enfants à compter du 1<sup>ier</sup> septembre 2018 soit à 2,30 € le repas.

Le tarif des repas adultes reste inchangé à 4,50 €.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité de 12 POUR et 2 CONTRE,**

- DECIDE** l'augmentation du tarif des repas des enfants de 0,10 € soit un prix pour les familles de 2,30 € par repas à compter du 1<sup>ier</sup> septembre 2018 et 4,50 € le repas des adultes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant.

### **Délibération n°20180604-03 : Acquisition kit de protection pour travaux sur réseau électrique**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis concernant un ensemble de matériaux de protection individuelle pour les travaux sur le réseau basse tension électrique.

L'entreprise SIDER propose un Kit avec protection individuelle : masque, gants, tapis, ... au prix de 821,57 € HT soit 985,88 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** le devis de l'entreprise SIDER au prix de 985,88 € TTC,  
**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents,  
**IMPUTE** la dépense au compte 2158 du budget commune 2018 opération 180 pour un montant de 985,88 euros TTC,  
**AUTORISE** la décision modificative n°4 pour financer cette dépense :

|                  |                         |                |                |
|------------------|-------------------------|----------------|----------------|
| Crédit à ouvrir  |                         |                |                |
| Compte 2158      | Opération 180           | + 985,88 euros |                |
| Crédit à réduire |                         |                |                |
| Compte 020       | Dépenses Imprévues OPFI |                | - 985,88 euros |

### **Délibération n°20180604-04 : Acquisition Ecrans informatiques pour postes mairie**

*Référence Nomenclature DE 1.4*

Monsieur René AUFFRET présente aux Conseillers Municipaux les devis concernant l'achat de deux écrans d'ordinateurs avec adaptateurs ou cartes graphiques pour les postes de la mairie. 3 devis ont été réceptionnés :

- SKILL Informatique pour 367,00 € TTC avec carte graphique
- ICS Informatique pour 393,00 € TTC avec carte graphique
- Bureau Vallée pour 299,70 € TTC avec un adaptateur

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** le devis de l'entreprise SKILL Informatique au prix de 367,00 € TTC avec une carte graphique et installation offerte,  
**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents,  
**IMPUTE** la dépense au compte 2183 du budget commune 2018 opération 95 pour un montant de 367,00 euros TTC,

\*\*\*\*\*

### **INFORMATIONS**

- 1) Réparation candélabre salle polyvalente : par un courrier reçu le 28 avril, le Syndicat Département d'Electricité informe la commune qu'il ne sera pas demandé la participation financière pour la réparation du candélabre au niveau de la salle polyvalente car le dossier d'assurance prend en charge l'intégralité des frais.
- 2) Réaménagement intérieur du bureau de Poste : Un représentant de La Poste a présenté les travaux envisagés dans le bureau de poste de Tonquédec pour mettre en conformité l'accessibilité des usagers. Les travaux seront réalisés du 8 octobre au 19 novembre 2018. Il est demandé à la commune de réaliser des travaux sur le plafond entre le logement et le bureau de poste par un aménagement coupe-feu. Ces travaux vont être planifiés avec les travaux d'aménagement. La Poste va transmettre des devis à la commune. Ceux-ci pourront être présentés au prochain conseil du 16 juillet 2018.

- 3) Réunion publique « Aménagement du Bourg » aura lieu le Lundi 9 juillet à 20h00 à la salle polyvalente.
- 4) Jurys d'assises : Comme chaque année, il a été procédé au tirage au sort des jurys d'assises pour l'année 2019 : Monsieur Jacques Prigent et Mme Prescilla JOUEO ont été tiré au sort.
- 5) Photo Géante des habitants : Rendez-vous le dimanche 1 juillet à 11h00 sur la place de l'église.
- 6) Fusion des communes : comme les journaux l'ont indiqué, la commune de Lannion a organisé une première réunion de concertation pour connaître les avis concernant une éventuelle fusion. Plusieurs maires ont répondu ne pas être intéressés. Pour Tonquédec, le mandat en cours n'a pas été élu pour cette évolution. Cette question sera à mettre sur les prochaines élections. Une prochaine réunion est organisée par la commune de Lannion avec Côtes d'Armor Développement qui présentera les avantages et les inconvénients des fusions de communes. Monsieur le Maire a indiqué qu'il ne souhaite pas s'orienter vers une fusion dans les deux ans à venir mais que les discussions pourraient reprendre aux prochaines élections municipales.
- 7) Les animations à venir :
  - le 9 juin : Balade gourmande organisée par Tonquédec Solidarité Ici et Là-bas,
  - le 17 juin : Trail des Châteaux par l'Amicale Laïque de Tonquédec,
  - le 30 juin : Théâtre de la Compagnie Thinley à la salle polyvalente,
  - le 1<sup>er</sup> juillet : Photo Géante à 11h00 place de l'Eglise,
  - le 13 juillet : Repas inter-associatifs avec concert et feu d'artifice « 20 ans »,
  - le 15 juillet : Vide grenier de l'Amicale des Chasseurs de Tonquédec,
  - du 14 juillet au 15 août : exposition de photos « Fête du Légier » de 14h30 à 18h00 dans l'église.

\*\*\*\*\*

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 20h45.